



DGA Territoires

Direction Attractivité et Qualité de Vie

DAQV - Pôle Expertise

Affaire suivie par : Chrystelle PRIEUR
Poste: 76.92

2018-CP-6557

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE C05 CULTURE ET PATRIMOINE

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE À LA VILLE DE CHATOU
POUR LA DEUXIEME EDITION DU FESTIVAL ELECTRIK PARK**

Code secteur C0503
Secteur Expositions culturelles et NTIC
Programme Autres interventions culturelles

Données budgétaires	EPF
	CP 2018
Montant actualisé	174 950 €
Montant déjà engagé	41 750 €
Montant disponible	133 200 €
Montant réservé pour ce rapport	40 000 €

Les 7 et 8 septembre 2018, la Ville de Chatou organise la 2^{ème} édition du Festival Electrik Park dans l'Île des Impressionnistes.
Je vous propose de participer financièrement à cette manifestation à hauteur de 40 000 €.

Par délibération en date du 29 juin 2018, le Département a révisé son système d'aides culturelles et a mis en place un système qui permet de passer d'une logique de soutien aux équipements vers une logique de soutien aux projets.

Le Département souhaite ainsi favoriser l'animation du territoire, en soutenant des manifestations culturelles, attractives et de prestige.

Dans ce cadre, la Ville de Chatou organise la 2^{ème} édition du Festival Electrik Park les 7 et 8 septembre 2018 dans le parc de l'Île des Impressionnistes. Ce Festival a réuni en 2017, 10 000 visiteurs et 15 000 personnes sont attendues cette année.

Cette manifestation regroupe de grands artistes internationaux aux jeunes talents musicaux électroniques de demain. En partenariat avec les organisateurs de ce Festival, la Ville de Chatou organise un « Tremplin jeunes Talents » à destination des Yvelinois de 16 à 22 ans. Ces jeunes seront sélectionnés par un jury professionnel dont Joachim Garraud, célèbre DJ français, remixeur et producteur au genre électro house et dance. Ils seront accompagnés avant leur programmation sur scène et les noms des gagnants seront annoncés sur la page officielle du Festival.

Je vous propose donc de soutenir cette manifestation culturelle, attractive et de prestige à hauteur de 40 000 €.

En conséquence, si cette proposition vous agréé, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :